

Communiqué de presse de Bretagne Réunie

Marque "Val de Loire"

Les régions Centre et Pays de la Loire veulent créer et développer une marque "Val de Loire" afin d'attirer plus de touristes, et Bretagne Réunie ne peut que souscrire à une initiative de bon sens qui est d'appuyer le développement touristique du "Val de Loire" dans la mesure où cette promotion respecte les territoires, leur histoire et leur géographie.

Le territoire « Val de Loire » est clairement délimité et identifié avec ses paysages, sa gastronomie, son histoire (les Châteaux de la Loire...) qui sont universellement appréciés et reconnus. De plus, **il bénéficie de l'atout majeur d'une reconnaissance internationale avec le classement au « Patrimoine Mondial de l'UNESCO ».**

Or l'UNESCO a déjà rappelé à l'ordre les régions Centre et Pays de la Loire en condamnant le détournement de son label « Val de Loire » (juillet 2009 et avril 2011) quand le Vignoble Nantais ou le Château des Ducs de Bretagne avaient été inclus dans les documents de promotion dudit « Val de Loire », et estampillés d'un Label « Patrimoine Mondial » détourné.

Bretagne Réunie ne peut donc que condamner cette nouvelle manipulation historique et géographique orchestrée par les régions Centre et Pays de la Loire pour étendre jusqu'à l'Atlantique la notion même de « Val de Loire ».

Cette manipulation est une **nouvelle occasion pour ces 2 régions de démontrer :**

- **que le nom même de leur région n'est pas vendeur**, car il ne permet pas d'identifier le territoire, et n'apporte donc aucune plus-value pour le développement économique et touristique.
- **qu'elles sont prêtes à tout pour réécrire l'histoire**, présentant le château des Ducs de Bretagne comme un château de la Loire, alors qu'il fait partie de l'ancien dispositif de défense des Marches de Bretagne, luttant justement contre la volonté expansionniste des Rois de France, **ainsi que la géographie**, la définition commune du « Val de Loire » arrêtant ce dernier en amont de Nantes (très exactement à Chalonnes-sur-Loire, en Maine-et-Loire), et non sur les rivages de l'Atlantique !

Bretagne Réunie a de nouveau interpellé l'UNESCO par courrier auprès de Mme Bokova (*). De plus, Bretagne Réunie a profité de la soirée de lancement du 40^{ème} anniversaire du Patrimoine Mondial, le lundi 30 janvier, pour distribuer aux 500 invités de cette cérémonie organisée dans les locaux de l'UNESCO à Paris le tract bilingue français-anglais joint (*) et ainsi informer chacun le plus largement possible des détournements en cours de son précieux label.

Les guides touristiques étrangers et français ne trompent pas leurs lecteurs car ils sont respectueux de l'histoire, de la culture et de la géographie, qui font la richesse de ces territoires et donc leur attractivité touristique. La Loire Atlantique est bien présentée dans les guides "Bretagne".

Cette nouvelle tentative de manipulation vient une fois de plus démontrer tout l'intérêt d'avoir des régions cohérentes (une Bretagne réunifiée et une vraie région Val de Loire) qui n'auront pas besoin de réécrire l'histoire et la géographie pour justifier leur existence. De plus, l'identification à la Bretagne de la Loire Atlantique en matière touristique est un atout majeur pour son attractivité.

Deux émissions récentes de télévision traitant de la Loire-Atlantique – « des Racines et des Ailes » et « Thalassa », en janvier 2012, ont bien présenté la Loire-Atlantique dans son cadre breton et non dans un pseudo-cadre « ligérien » ou du « Val de Loire ».

Bretagne Réunie demande à Philippe Grosvalet, Président du Conseil général de Loire-Atlantique (*), de ne pas s'associer à cette campagne "Marque Val de Loire" malhonnête et de condamner cette manipulation qui va ne faire que brouiller l'image de la Loire Atlantique auprès des potentiels visiteurs de notre département.

(*) Voir pièces jointes :

- Courrier à Madame Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO
- Lettre à Monsieur Grosvalet, Président du Conseil général de Loire-Atlantique
- Tract bilingue de Bretagne Réunie





Membre de la plateforme de l'Agence
des Droits Fondamentaux de l'UE

Objet : marque Val de Loire en France

UNESCO
Centre du patrimoine mondial
A l'attention de Mme
Chef de Section
7, place de Fontenoy
75352 Paris

Nantes le 26 janvier 2012

Madame,

A trois reprises, par ses courriers du 6 juin 2009 et du 9 mars 2011, Bretagne Réunie vous a signalé les détournements du label Val de Loire (France), et son extension jusqu'à la mer (courrier du 28 décembre 2010).

Nous sommes au regret de devoir une nouvelle fois vous alerter sur une attaque beaucoup plus sérieuse du périmètre protégé.

En effet, les régions administratives « Centre » et « Pays de la Loire » viennent de signer un accord à Tours le 16 janvier dernier, afin de créer la marque « VAL DE LOIRE » dont le périmètre s'étendra du département du Loiret, jusqu'à la mer.

L'Agence de Tourisme « ATOUT FRANCE » avec ses 36 agences de part le monde sera chargée de la promotion de la marque. Autant dire que le véritable « Val de Loire » n'aura plus qu'une place incongrue dans le nouveau périmètre, puisque les deux régions feront et financeront la promotion de leur création.

Déjà le Château de Goulaine en Loire-Atlantique vient de recevoir le Label « Château de la Loire » par une association « CHATEAUX DE LA LOIRE- VALLEE DES ROIS ». Il est sans doute inutile de préciser que cette association est financée par les deux régions à l'origine du projet de marque « VAL DE LOIRE ».

Il est manifeste que les promoteurs de cette idée ne s'embarrassent plus des considérations, historiques, culturelles, voire humaines, qui ont été exposées à la Commission du patrimoine de l'UNESCO pour obtenir le classement au Patrimoine mondial.

C'est donc la disparition du site classée qui est programmée, même si pour l'instant, les falsificateurs rappellent encore l'existence du périmètre inscrit au patrimoine mondial. Mais comment faire co-exister deux « Val de Loire » à géométrie variable, un vrai et un faux ?

En réalité, les personnes qui veulent étendre le VAL DE LOIRE jusqu'à la mer, cherchent, entre autres, à substituer l'identité bretonne de la Loire-Atlantique, au profit d'une nouvelle identité technocratique dite « ligérienne ».

Il est également manifeste que cette invention viole les principes de la Convention de Paris de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, pourtant signée par la France, qui s'engageait à défendre et protéger le patrimoine et les cultures de ses minorités.

Espérant que cette- fois-ci l'UNESCO pourra mettre un terme définitif à cette extension du « VAL DE LOIRE » qui mérite toute notre attention,

Veuillez recevoir, Madame, nos meilleures salutations bretonnes, françaises et européennes

Paul LORET

Jean-Pierre LEVESQUE

Pour Bretagne Réunie

Pour l'Institut Culturel de Bretagne



Conseil Général de Loire-Atlantique
À l'attention de Monsieur Philippe Grosvalet,
Président,
Quai Ceineray
44000 Nantes

Objet : Marque « Val de Loire »

Nantes, le 1^{er} février 2012

Monsieur le Président,

Depuis quelques années, plusieurs élus de l'agglomération Nantes/Saint-Nazaire et de la Région administrative des Pays de Loire militent pour que les 280 km du territoire du « Val de Loire », délimité à l'ouest par Chalonnes-sur-Loire (Maine et Loire) et à l'est par Sully-sur-Loire(Loiret) et classé en 2000 « Patrimoine mondial de l'Humanité - UNESCO», soient « élargis » jusqu'à Saint-Nazaire, jusqu'à l'embouchure de la Loire.

Cette demande nous apparaît particulièrement infondée dans la mesure où « le Val de Loire » tel que l'entendent l'UNESCO mais aussi la très grande majorité des acteurs du tourisme, du patrimoine, de l'histoire et de la culture au sens large, correspond à un territoire marqué par les « Châteaux de la Loire » et leurs jardins construits pour les Rois de France ou leurs proches (dont les plus célèbres sont Chambord, Chenonceaux, Cheverny, Azay-le-Rideau, Amboise...), les vignobles, les paysages et les villages...

Dans ces conditions, il est bien évident que l'appellation « Val de Loire » ne peut s'appliquer à la ville de Nantes qui a été une des capitales du Duché de Bretagne et qui est toujours très fortement marquée par son identité bretonne, parallèlement à son dynamisme économique, culturel et international de grande agglomération cosmopolite. Il est donc tout aussi évident que l'appellation « Val de Loire » ne peut pas s'appliquer non plus, aux bords de la Loire qui relient Nantes à Saint-Nazaire ni à son estuaire.

Nous sommes convaincus que l'appellation connue dans le monde entier de « Val de Loire » ne peut pas être galvaudée, déformée, transformée au gré des désirs d'élus qui souhaitent « créer de la confusion » et peut-être anticiper une fusion de régions administratives qu'eux seuls brûlent de faire accepter par la majorité.

Nous sommes également convaincus que la Loire-Atlantique ne peut pas accepter une telle dérive, notre département étant naturellement intégré à la très forte et très attractive dynamique Bretonne. Par exemple, par les moteurs de recherche Internet, les références Loire-Atlantique/Bretagne sont incontestablement beaucoup plus nombreuses que les références Loire-Atlantique/Val de Loire. Dans la production des documents touristiques et patrimoniaux, il en est de même : récemment deux émissions télévisées (Des Racines et des Ailes, Thalassa) ont évoqué la Loire-Atlantique sous son aspect Breton.

Le bon sens et tout simplement le réalisme donnent au lien « Bretagne/Loire-Atlantique » une force et un potentiel qui ne demandent qu'à s'exprimer davantage. C'est tout le sens du projet de la réunification bretonne.

Ces convictions très fortes ne nous empêchent évidemment pas de comprendre qu'une partie des départements de l'actuelle Région administrative des Pays de Loire (le Maine et Loire mais aussi probablement la Sarthe et la Mayenne qui composent principalement l'ancienne province du Maine) souhaitent assumer de plus en plus nettement leur identité « Val de Loire ». C'est tout à fait légitime. Ce repositionnement est d'ailleurs proposé dans le cadre de la recomposition du Nord-Ouest que nous proposons, à savoir 4 régions identitaires fortes à la place de 6 régions faibles et sans cohérence.

Nous souhaitons donc Monsieur le Président que vous vous positionniez clairement sur la demande de Bretagne Réunie de ne pas associer la Loire-Atlantique à cette nouvelle campagne "Marque Val de Loire" malhonnête, et de condamner cette manipulation qui ne peut que brouiller l'image de la Loire-Atlantique auprès des potentiels visiteurs de notre département.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations

Jean-François Le Bihan, Président de Bretagne Réunie

Bretagne Réunie

Membre de l'Agence des Droits fondamentaux de l'Union européenne

www.bretagne-reunie.org

contact@bretagne-reunie.org

Contact : 06 82 67 19 46

BP 49032, 44090 Nantes Cedex 1

Val de Loire : Patrimoine Mondial de l'UNESCO bafoué

Depuis 2000, le Val de Loire (France) est classé au patrimoine mondial au titre des paysages culturels vivants (Internet : <http://whc.unesco.org/fr/list/933>).

Le Val de Loire est une entité géographique, humaine et historique strictement définie. On y trouve 42 châteaux (les « Châteaux de la Loire ») appartenant au domaine royal, bâtis et remaniés à la Renaissance, quand le pouvoir royal français était situé sur les rives de la Loire et de ses affluents.

Le site inscrit est situé entre Chalonnes-sur-Loire, en aval d'Angers, et Sully-sur-Loire, en amont d'Orléans. Il traverse, sur 280 km, les départements du Loiret, du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire. Soit 800 km² qui font du Val de Loire le plus grand site français inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

Depuis 2008, les deux régions administratives des Pays de la Loire et du Centre ont engagé un véritable détournement politique de l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO en décidant de manière unilatérale de faire la promotion d'un territoire plus vaste que celui inscrit. C'est ainsi que **des sites et monuments hors périmètre portent frauduleusement les labels Unesco et patrimoine mondial** sur des plaquettes de présentation et sites internet.

Le 6 juin 2009, par courrier adressé à Mr Francesco Bandarin, Directeur de l'UNESCO, l'Association citoyenne Bretagne Réunie et d'autres associations bretonnes avaient signalé ces détournements en contradiction avec la Convention du Patrimoine Mondial.

Le 24 juillet 2009, l'UNESCO, par courrier de Mechtilde Rössler, chef de la Section Europe et Amérique du Nord, avait bien confirmé que le château des Ducs de Bretagne et le Vignoble Nantais ne sont pas situés dans le périmètre Val de Loire. Pour rappel, le château des Ducs de Bretagne faisait partie du système de défense breton qui protégeait la Bretagne de la France et de ses conquêtes militaires. Il n'était donc en aucun cas un château des Rois de France du « Val de Loire ».

En mars 2011, Bretagne Réunie a de nouveau alerté Mme Irina Bokova, directrice générale de l'Unesco, sur l'extension unilatérale, orchestrée par les deux régions administratives récidivistes, du périmètre « Val de Loire », avec l'annexion de la Loire-Atlantique, département breton qui n'appartient donc pas au dit Val de Loire,

Le 21 avril 2011, Petya Totchavora, Chef de l'Unité Europe et Amérique du Nord du « Centre du Patrimoine Mondial », confirme qu'aucune demande d'extension du périmètre Val de Loire n'a été demandée, et reconnaît que le logo de l'UNESCO est utilisé pour faire la promotion de châteaux non situés dans le périmètre « Val de Loire ». Elle demande donc à la délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO de remédier à cette situation.

Interrogé par le journal « La Gazette.fr » datée du 20 mai 2011, un membre du cabinet du conseil régional des Pays de la Loire concède : « Il s'agit d'une maladresse de notre part et nous allons corriger le tir (...). Il est vrai

que nous sommes signataires d'une charte que nous devons respecter ».

Depuis ces déclarations encourageantes, les détournements n'ont malheureusement pas cessé : plaquettes et sites Internet sont toujours estampillés de manière frauduleuse des logos « Unesco » et « Patrimoine mondial ».

Les deux régions administratives des Pays de la Loire et du Centre, qui ne semblent vraiment pas inquiétées par la délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO et qui n'ont aucun égard pour sa convention « Patrimoine Mondial » signée par la France, **continuent leur contrefaçon et ce, de manière industrielle**.

Ainsi, le 16 janvier 2012, le journal « La Gazette.fr » écrit : « **l'État et les deux régions administratives des Pays de la Loire et du Centre** ont signé lundi 16 janvier 2012 à Tours un protocole visant à **créer et développer une marque « Val de Loire »** afin d'attirer plus de touristes, notamment étrangers, vers cette région mondialement connue pour ses châteaux de la Loire ».

Cette marque « Val de Loire » doit, pour eux, désigner un périmètre allant du Loiret à l'océan Atlantique !

Cette marque "Val de Loire" est une violation délibérée du périmètre de l'UNESCO et sans aucun rapport avec la définition géographique, humaine et historique du Val de Loire car elle annexe de force et intentionnellement la Loire-Atlantique, qui est un département breton.

Seuls les régimes totalitaires sont à ce point capables de manipuler l'histoire et la géographie et de changer la définition même des mots (cf. 1984 de George Orwell) afin de remodeler de manière totalement arbitraire et artificielle les territoires et les identités culturelles de ses habitants.

Cette manipulation se fait en douceur : personne ne sera tué ou emprisonné. Mais c'est bien l'identité, la culture, les repères des populations et leur mémoire collective qu'on assassine à petit feu avec les moyens considérables de l'administration (éducation, justice, aménagement du territoire, organisation des collectivités locales...).

En ce 40ème anniversaire de la création de la Convention du Patrimoine Mondial, consciente des difficultés financières de cette organisation mais aussi des valeurs qu'elle défend, Bretagne Réunie demande à l'UNESCO de dénoncer et de faire cesser ces détournements sans précédent commis dans le but de remodeler des territoires et des identités séculaires, et qui portent gravement atteinte à la minorité nationale bretonne.



Val de Loire : UNESCO World Heritage flouted

Since 2000, the VAL DE LOIRE (FRANCE) is a "World Heritage", in respect of live cultural journeys (Internet : <http://whc.unesco.org/fr/list/933>).

The "Val de Loire" is a geographical, human and historical entity, strictly identified. There are 42 castles ("Châteaux de la Loire"), belonging to the royal estate, built and remodeled during the Renaissance, when the French royal power was located on the banks of the river Loire and its tributaries.

The designated site is located between Chalonnes-sur-Loire, downstream from Angers and Sully-sur-Loire upstream of Orléans. It goes through 280 km of the departments of Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, totaling 800 km², which makes the "Val de Loire", the largest French site at the UNESCO'S World Heritage.

Since 2008, the two administrative regions Pays de la Loire and Centre have organized a true diversion of the registration as "UNESCO World Heritage", by deciding unilaterally to promote a territory, much larger than the one registered ! Outer sites and monuments are fraudulently labelled "UNESCO World Heritage" on many leaflets, tourist brochures, and websites !

On June 6th 2009, the citizen society Bretagne Réunie and other breton societies had reported these diversions by sending a letter to Mr Francesco Bandarin, focusing on the occurring contradiction as regards the World Heritage Convention.

On July 24th 2009, Mr Mechtild Rössler, Head of Europe's and North America's office at the UNESCO, sent back a letter, confirming that the Castle of the Dukes of Brittany and Nantes vineyards are not in the VAL DE LOIRE area. The Dukes of Brittany's castle was part of the Breton castles network aimed at defending the breton territory from the military French assaults. It was therefore by no means a castle of the Kings of France's Loire valley.

In March 2011, Bretagne Réunie has again alerted Mrs Irina Bokova, Head of UNESCO, on the unilateral extension, orchestrated by the two administrative regions, annexing the Loire-Atlantique breton Department, that is no part of the VAL DE LOIRE, and has never been !

On April 21th 2011, Mrs Petya Totchavora, head of Unit Europe and North America at the World Heritage Center, confirmed that no request for extending of the perimeter of VAL DE LOIRE, had been requested for. She saw that the UNESCO's logo had been wrongly used to promote castles which location is out the specified VAL DE LOIRE site. So, she sent a letter to the "Délégation permanente de la France" by the UNESCO, requiring to fix this wrongdoing.

Asked by the newspaper "La Gazette.fr", dated **May 20th 2011**, a cabinet member of the regional Council of Pays de la Loire said: "it is a mistake and we're going to restore it right, we must respect the charter we signed".

Unfortunately, since then, the diversions went on and nothing changed. Booklets, leaflets, tourist information, internet sites, are always fraudulently stamped with UNESCO WORLD HERITAGE logos.

The two administrative regions of Pays de la Loire and Centre don't really seem worried by the permanent delegation of France to UNESCO and don't respect the agreement "Patrimoine Mondial de l'UNESCO", signed by France: they go on counterfeiting, on an industrial scale

Thus, on January 16th 2012, in Tours, the French State and the two administrative regions "Pays de la Loire" and "Centre" signed a convention so as to create and develop a label "VAL DE LOIRE", in the aim of attracting more tourists, especially foreigners towards this worldwide known region, famous for its castles.

That "VAL DE LOIRE" label will refer to an area going from the "Loiret" department to the Atlantic Ocean !

The name "VAL DE LOIRE" is a deliberate violation of the scope of UNESCO and unrelated to a geographical definition and human history of the Loire Valley, because it intentionally and forcibly annexed the Loire-Atlantique, which is a breton department.

Only totalitarian regimes are so able to manipulate the history and geography and to change the definition lumps (cf. "1984" by George Orwell) to remodel in a completely arbitrary and artificial territorial and cultural identities of its inhabitants.

This operation is running smooth: no one will be killed nor imprisoned. But it is well-identity, culture, people and landmarks of their collective memory being murdered by inches, with the considerable resources of government (education, justice, land use planning, organization of local councils).

As the 40th anniversary of the creation of the WORLD HERITAGE CONVENTION, recognizing the financial difficulties of the organization but equally aware of the values it defends, BRETAGNE RÉUNIE, asks UNESCO to denounce and have these unprecedented diversions ended, committed in the aim of reshaping territories and ancient identities, seriously prejudicial to the breton national minority.

